

LES COMPTES PUBLICS

ANNÉES FINANCIÈRES TERMINÉES EN 1969 ET 1970— RENVOI AU COMITÉ

L'ordre du jour appelle: Avis de motions du gouvernement.

9 mai 1972—Le président du Conseil privé:

Que les comptes publics de l'année terminée le 31 mars 1969 et de l'année terminée le 31 mars 1970 ainsi que les rapports de l'Auditeur général, y afférents, accompagnés des témoignages recueillis par le comité au cours des deuxième et troisième sessions de la 28^e Législature, soient déferés au comité permanent des comptes publics.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être invoquer le Règlement et signaler qu'à la suite de discussions, il serait possible de proposer que ce renvoi au comité permanent des comptes publics soit accepté dès maintenant, avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Baldwin: Nous sommes tout à fait d'accord. Le plus tôt nous les examinerons, le plus tôt nous pourrons étudier les autres qui seront intéressants.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voulais invoquer le Règlement à ce même sujet, monsieur l'Orateur. Oui, nous sommes d'accord.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que les comptes publics de l'année terminée le 31 mars 1969 et de l'année terminée le 31 mars 1970 ainsi que les rapports de l'Auditeur général, y afférents, accompagnés des témoignages recueillis par le comité au cours des deuxième et troisième sessions de la 28^e Législature, soient déferés au comité permanent des comptes publics.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PRÉVISIONS QUANT À LA CONSOMMATION—LE SOUTIEN DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET L'AUGMENTATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU EN 1973

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre—j'ignore s'il est à Rideau Hall ou ailleurs—j'aimerais poser une question au ministre des Finances.

Une voix: Vous êtes nerveux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Pourrait-il nous dire sur quelles estimations des niveaux de la demande de consommation il s'est fondé pour augmenter de 3 p. 100 l'impôt sur le revenu des particuliers à compter du 1^{er} janvier prochain?

[L'hon. M. Laing.]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la prémisse du député. Le budget ne renferme rien qui affecte l'impôt sur le revenu personnel. Il y a trois ou quatre semaines, le Parlement a prolongé, pour 1972, les réductions temporaires de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu personnel et de 7 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés que mon prédécesseur a fait adopter en octobre dernier. En vertu de cette loi, adoptée par le Parlement, ces deux réductions de 3 et 7 p. 100 cesseront de s'appliquer à la fin de l'année 1972, sauf évidemment dans le cas des manufacturiers et des fabricants dont il est question dans l'exposé budgétaire. Je dirai à mon honorable ami que, pour ce qui est de l'impôt sur le revenu personnel, j'ai examiné cette question sous tous ses aspects lorsque les représentants de la presse m'ont proposé diverses options; je les ai également informés des projets que j'ai élaborés, compte tenu des ressources disponibles. L'impôt sur le revenu personnel continuera d'augmenter par suite de la réforme fiscale de mon prédécesseur pour la période qu'il avait prévue; évidemment, les exemptions seront plus élevées.

L'hon. M. Stanfield: J'ai pensé un instant que nous nous lancions dans un débat, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. En supposant que ceux d'entre nous qui sont députés et qui connaissent très bien les questions d'impôts se rendent compte que le taux d'imposition sur le revenu des particuliers augmente à nouveau le 1^{er} janvier, je me demande pourquoi, vu qu'il a exposé d'une manière très complète les grandes lignes de la position du gouvernement, pour employer ses propres mots, le ministre n'a pas jugé nécessaire de parler dans son discours du budget de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

• (1420)

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au ministre. Avant qu'une bonne partie de la période des questions soit consacrée au budget, je me permets de rappeler aux députés qu'il y aura effectivement débat sur le budget aujourd'hui. Cela dit, le ministre des Finances peut répondre à la question.

L'hon. M. Turner: Je réponds sans équivoque que le budget ne touche pas à l'impôt des particuliers. J'ai supposé que le Parlement connaît les dispositions actuelles de la loi.

M. Baldwin: Que dire des particuliers?

L'hon. M. Stanfield: Comme je l'ai dit, nous sommes tous bien au courant de la situation, mais nous avons cru que le ministre aurait été bien avisé de faire cette révélation au public.

Comme dernière question supplémentaire à ce sujet, et compte tenu de l'opinion que vous avez formulée, monsieur l'Orateur, je voudrais demander encore une fois au ministre sur quoi il s'appuie pour déclarer qu'il a confiance que, malgré l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1973, la demande de biens de consommation sera assez forte pour appuyer l'expansion de l'économie et combattre ainsi le chômage, ainsi que le ministre s'y est engagé.